



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

100% Surveillants

Centre de Détention de
CHATEAUDUN



C.T.S. du 02-10-2020.

Le 2 octobre dernier a eu lieu un CTS avec plusieurs thématiques.

Le 1^{er} thème concernant **la charte locale de gestion** et plus particulièrement la fiche n°5 portant sur les modalités de changement de rythme de travail, a été « animés mais infructueux » suite à une pirouette du directeur qui a joué sur les mots pour justifier ses choix douteux, injustes pour une quinzaine de collègues.

Le 2^{ème} thème abordé était **« l'intégration des Surveillants stagiaires de la 204^{ème} promotion »**. Sur ce sujet, le SPS a tenu à rendre hommage au travail effectué par la direction pour la prise en charge des stagiaires, tout en rappelant le fait que des choses pouvaient encore être améliorées.

Le 3^{ème} point était le plus attendu par le SPS : **« la mise en place de l'Equipe Locale de la Sécurité Pénitentiaire (E.L.S.P.) »**. Le discours laisse d'emblée paraître que tout était déjà ficelé à l'avance. Le directeur nous a d'ailleurs donné lecture de ce projet, soit disant « **URGENT** », basé sur un mail reçu des services de la Direction Interrégionale.

Pour information, le lendemain de la fin du mouvement syndical de janvier 2018, le Directeur Interrégional avait rencontré les Organisations Syndicales. Durant cet entretien, le SPS avait (déjà) demandé une augmentation de l'effectif et une modification de l'organigramme de référence pour l'ouverture des UVF, qui a eu lieu début décembre 2017.

Le D.I. avait été très clair à ce sujet : **« Châteaudun doit s'inscrire dans le renouveau en étant porteur de nouveaux projets pour obtenir une hausse de l'organigramme »**. Pour le SPS, les conditions d'octroi demandées par le D.I. ont été largement atteintes avec :

- L'ouverture des UVF (6 personnels prévus mais non abondés),
- L'ouverture du quartier U.D.V (12 personnels prévus mais non abondés),
- La mise en place du Surveillant Acteur,
- La sécurisation des couloirs de circulation.

Le S.P.S. n'a eu qu'une seule demande à formuler à la Direction : « **Avez-vous la garantie d'avoir une hausse d'effectif dans l'organigramme de référence de notre établissement ?** ». Le manque de réponse claire et précise nous a convaincu que celle-ci ne serait vraisemblablement pas positive.

Ayant été les variables d'ajustement par 2 fois avec les UVF et les UDV, les Surveillant(e)s refusent d'être, une 3ème fois, les dindons de la farce.

N'ayant reçu aucune garantie, le S.P.S. a décidé de quitter cette réunion, car nous ne pouvons cautionner une telle mascarade.

C'EST POURTANT SIMPLE D'AUGMENTER L'ORGANIGRAMME DE RÉFÉRENCE POUR PERMETTRE DE PALIER LES MUTATIONS FUTURES DES COLLÈGUES ET AINSI PÉRENNISER CE PROJET!!!

Sans cela, nous serons encore dans la panade, obligé de piocher parmi les agents en détention, pour combler les départs. Nous ne sommes plus dupes.

Le SPS n'est pas contre les E.L.S.P. si leur mise en place s'accompagne d'une hausse de l'organigramme de référence de l'établissement (au minimum 12 Surveillants + 2 premiers Surveillants) afin de pérenniser les effectifs de notre établissement.

Dans l'attente de pouvoir vous apporter plus de réponse, le SPS vous tiendra informé des suites que nous donnerons afin que nous puissions nous faire entendre.

Le bureau local, le 7 octobre 2020.

Site Internet: <http://www.sps-penitentiaire.fr>